

LA PROTECTION QUI PREND EN CHARGE LES ACCIDENTS DE VOTRE QUOTIDIEN

Protection Accident Tégo

Protection Accident Tégo vous permet de faire face aux conséquences des accidents, qui peuvent survenir tout au long de votre vie. Quelle que soit la gravité de l'accident, vous êtes assuré y compris s'il n'y a pas de responsable identifié.



Les principaux accidents couverts⁽¹⁾

Les accidents de la vie

- ◆ Les chutes : dans un escalier, d'une échelle, d'un escabeau, au bord d'une piscine, en butant contre des objets qui traînent au sol...
- ◆ Les coupures, les morsures, les blessures : en cuisinant, en coupant une haie, en posant du papier-peint, en pratiquant un sport y compris les sports à risques...
- ◆ Les brûlures : par le feu, l'électricité, les produits caustiques...
- ◆ L'électrocution : lors du maniement d'appareils électroménagers et d'outils électriques, la foudre...
- ◆ La noyade et la submersion : en piscine, en mer, en pêchant, en tombant d'un bateau...
- ◆ La suffocation, l'étouffement : par absorption d'un objet ou d'un aliment (cacahuète, noisette...), sous des draps et des couvertures épaisses...
- ◆ Les traumatismes : écrasement des doigts, chute d'objets, explosion...

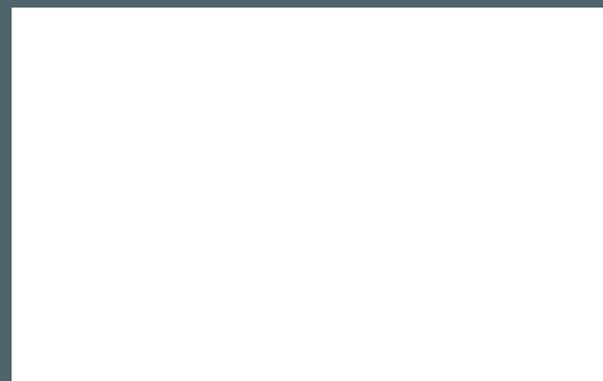
Les accidents professionnels, les accidents en missions OPEX ou MISSINT, y compris les accidents privés et les accidents de la circulation (que l'assuré soit conducteur, passager ou piéton) ayant entraîné des blessures.

Les agressions, attentats ou catastrophes naturelles ou technologiques

- ◆ Les blessures consécutives à une agression physique, une bombe, une voiture piégée, une tempête, l'effondrement d'un bâtiment, le déraillement d'un train...

(1) Se reporter aux conditions générales du contrat Protection Accident Tégo.

CONTACTEZ
VOTRE CONSEILLER :



ENGAGÉS
POUR TOUS
CEUX QUI
S'ENGAGENT

Contrat sélectionné par **Tégo**, association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 SIRET 850 564 402 00012 - 153 rue du faubourg Saint Honoré 75008 PARIS, auprès de :

MAA - Société d'Assurance à cotisations fixes - SIRET 784 338 451 00015
Entreprise régie par le code des assurances - Créée en 1931 - 27 rue de Madrid 75008 PARIS.

Tégo

ENGAGÉS
POUR TOUS
CEUX QUI
S'ENGAGENT

Protection
Accident Tégo

4 formules
au choix

Dès
4€
par mois*

FACE AUX ACCIDENTS DU QUOTIDIEN, ON EST TÉGO

En opération, au travail ou à la maison, protégez-vous et protégez vos proches des conséquences financières des accidents de la vie.

*Cotisation mensuelle pour toute souscription d'une Formule Précaution avant le 31 décembre du 27^e anniversaire. Les cotisations tiennent compte d'une réduction de 20% la première année et de 10% la seconde année.

11

MILLIONS DE VICTIMES PAR AN EN FRANCE

NE SOUS-ESTIMEZ PAS LE RISQUE D'ACCIDENT DE LA VIE!

Les accidents de la vie courante sont bien plus nombreux que les accidents de la route. Chaque année :

- ♦ ils concernent 1 français sur 10,
- ♦ ils sont à l'origine de 1 hospitalisation sur 8,
- ♦ ils laissent des séquelles à 120 000 personnes,
- ♦ ils causent les décès de 20 000 personnes (soit 2 personnes par heure!) dus aux chutes, aux suffocations, aux intoxications, aux noyades, aux feux, ainsi qu'aux accidents liés à la pratique d'un sport.



Dans 95% des cas, la victime se blesse toute seule et il n'y a pas de tiers responsable. Et sans responsable, les dommages corporels et leurs conséquences sur la vie quotidienne ne sont pas indemnisés!

Attention aux idées reçues!

«La Sécurité sociale et ma complémentaire santé couvrent déjà toutes les conséquences dues à un accident...»

FAUX

La Sécurité sociale et l'assurance complémentaire santé ne remboursent que les frais de soins liés à un accident ainsi qu'une partie des pertes de revenus pendant l'arrêt de travail. Mais les conséquences durables de l'accident (invalidité, pertes de gains professionnels...) ne sont pas pris en charge.

«Ma famille est déjà protégée par la garantie Responsabilité Civile de ma multirisques habitation...»

FAUX

La garantie Responsabilité Civile incluse dans votre contrat d'assurance habitation vous protège des conséquences des dommages que vous pouvez causer aux autres. Mais elle ne vous garantit personnellement aucune indemnisation lorsque l'accident arrive sans qu'il y ait de responsable identifié. C'est malheureusement le cas 9 fois sur 10!

«Avec la Protection Accident Tégo, je ne serai couvert que pour les accidents qui surviennent dans le cadre de ma vie privée.»

FAUX

Vous serez assuré non seulement dans le cadre de votre vie privée (à votre domicile, en vacances, en pratiquant un sport...) mais également en cas d'accident survenu dans le cadre de vos activités professionnelles, quel que soit le niveau de prise en charge de votre employeur.

Sources : baromètre santé INPES 2010 et institut de Veille Sanitaire octobre 2013.

PARCE QU'UN ACCIDENT EST VITE ARRIVÉ, PROTÉGEZ VOUS AINSI QUE VOTRE FAMILLE, PARTOUT ET TOUT LE TEMPS



Protection Accident Tégo est un contrat qui vous protège vous et vos proches, en tous lieux et toutes circonstances, dans la vie privée comme dans la vie professionnelle, y compris lorsque l'accident survient en opération extérieure.



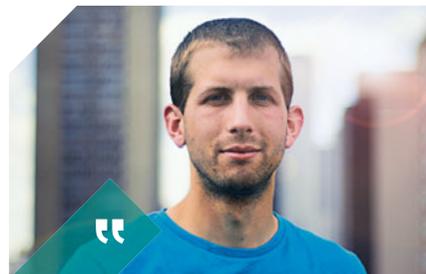
Les garanties proposées⁽¹⁾

Décès suite à un accident	Versement sous 8 jours d'un capital pouvant aller jusqu'à 60 000€.	Ce capital permet aux ayants droit de faire face aux frais liés au décès de l'assuré (exemple : frais d'obsèques et de funérailles, frais de recherche de l'assuré, frais de rapatriement du corps...).
Incapacité temporaire totale suite à un accident	Versement d'indemnités journalières entre 10€ et 100€ par jour.	Cette indemnité forfaitaire permet, dès le premier jour et jusqu'à 365 jours, de faire face aux frais liés à une hospitalisation ou à un repos complet à domicile suite à un accident.
Invalidité absolue et définitive suite à un accident	Versement d'un capital pouvant aller jusqu'à 120 000€.	Ce capital versé directement à l'assuré lui permet de prendre en charge son préjudice fonctionnel ainsi que ses conséquences financières, matérielles, morales...
Invalidité permanente totale ou partielle suite à un accident	Versement d'un capital pouvant aller jusqu'à 90 000€.	Ce capital versé directement à l'assuré lui permet de prendre en charge son préjudice fonctionnel ainsi que ses conséquences financières, matérielles, morales...



Un complément utile à votre contrat Prévoyance

Le contrat Protection Accident Tégo permet d'augmenter le montant des indemnités versées en cas d'accident au titre des garanties de votre contrat prévoyance.



«Je suis jeune militaire âgé de 21 ans, je suis immobilisé pendant 10 jours suite à un accident de saut en parachute, j'ai souscrit la formule PRUDENCE, je perçois une indemnité totale de 200€.»



«Je suis sénior retraité âgé de 62 ans, suite à un accident lors de travaux de jardinage, je suis immobilisé pendant 10 jours. J'ai souscrit la formule SAGESSE avec une indemnité journalière à 100€, je reçois une indemnité de 1000€.»

Les + de la Protection Accident Tégo

- ♦ Une protection complète en cas d'accident **valable tout au long de votre vie et partout dans le monde.**
- ♦ Jusqu'à 100€ d'**indemnités journalières** en cas d'immobilisation suite à un accident
- ♦ **Un capital** en cas d'invalidité (permanente, partielle ou totale) ou de décès.
- ♦ **Une prise en charge** de votre invalidité **dès le 1^{er} %.**
- ♦ **En cas de handicap**, jusqu'à 12 000€ de capital d'aide à l'aménagement du logement et du véhicule.
- ♦ **La possibilité de souscrire à tout moment, même après 65 ans, et sans limite d'âge.**
- ♦ **La couverture des sports à risques** (parachutisme, plongée, spéléologie, escalade, alpinisme, canyoning, rafting...).